

UNION ST-JOSEPH

(Suite)

DIMANCHE, 8 NOVEMBRE 1891.

Lecture est ensuite donnée de l'amendement à la motion J. A. Côté, présentée et endossée par la succursale de St-Pie : Que les mōts seize ans soient retranchés des deux sections de la motion principale.

Bien peu de remarques ont été faites sur l'amendement, les deux partis en présence, favorables ou opposés à la motion principale, réservant leurs remarques et leur ardeur, pour discuter le principe même de la division des bénéfices dans les cas précités. Il convenait en effet, avant de faire le partage en *justice*, de l'accorder en *secours* conformément au but pour et en poursuite duquel notre société existe ; ce qui fait que nous sommes *Société de secours mutuel* et non pas officiers de la loi chargés de répartir également et légalement une succession ordinaire.

On semblait d'ailleurs vouloir ou ne pas vouloir la proposition principale pour des raisons qui ne concernaient en rien l'amendement. Il importait surtout de savoir si, arrivant ce cas visé par le règlement, les enfants encore jeunes et laissés orphelins par la mort du père, devaient être négligés au bénéfice de la veuve ; s'il ne convenait pas de donner au sociétaire la liberté relative de parer certains inconvénients, etc. Pourquoi la motion principale susdite fut emportée sans coup férir, sur l'amendement.

Le temps était alors arrivé de déterrer la hache de guerre. Une heure durant, on avocassa les droits au secours, futurs ou conditionnels, de la veuve et des orphelins, — les partisans du *statu quo* parlant en époux modèles, empressés, soucieux, ceux de la motion en père autant qu'en époux — tous et chacun d'eux en un langage énergique, primesautier mais convenable et chrétien.

On était venu de tous côtés pour prendre part ou pour écouter. Les succursales d'Acton-Vale et de Roxton étaient représentées à la fois, et en qualité et en quantité.

Après la discussion comme susdit, le président laissant le fauteuil, résuma les débats en un assez long discours, très animé, vigoureux et qui fit parfaitement *comprendre* la question ; puis l'on procéda à voter le mérite en opposition au règlement actuel.

Résultat : insuffisance de majorité pour la motion J. A. Côté ; en conséquence de quoi jusqu'à avis contraire, la veuve sera seule protégée dans tous les cas, comme si le sociétaire ne devait jamais laisser après lui d'enfants issus d'un premier mariage.

Et après l'expédition de quelques autres affaires de routine, l'assemblée s'ajourne.

Comité de Régie

DIMANCHE, 8 NOVEMBRE.

Présidence de B. O. Béland, écr., président.
Présents : MM. J. A. Casavant, L. Cordeau, F. Lajoie, D. Lapierre, J. A. Côté, J. Benoit, J. Leduc, J. H. Morin et J. A. Cadotte.

Après lecture, il est résolu que les deux derniers rapports soient approuvés.

Applications pour bénéfices de MM. E. Clapin, 24 octobre ; Michel Cadoret, 27 octobre ; Michelle Larochelle, 27 octobre.

Résolu de payer : aux malades...	\$ 76.50
Dme veuve Beaurgard (ac.).....	200.00
Dame veuve Phaneuf (bal.).....	89.50
Au collecteur-trésorier.....	12.20

Ensemble \$378.50

Demandes d'admission et certificat requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

J. E. F. Gravel, journalier, 40 ans..	St-Ephrem
	[d'Upton
Jos. Phaneuf, cultivateur, 20 ans..	do
Raoul Gadbois, journalier, 26 ans..	do
V. Paquette, cultivateur, 39 ans..	do
Hormidas Robert, tanneur, 25 ans..	St-Hyacinthe
Ant. Sicard, fromager, 39 ans..	Ste-Hélène
Michel Bérard, marchand, 29 ans..	do

15 NOVEMBRE.

Résolu de payer : aux malades.....	\$10.50
Divers.....	22.96

Application pour bénéfices de P. Baillargeon, 13 novembre.

Demandes d'admission et certificat requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Narcisse Chicoine, cultivat. 40 ans..	Upton
Edmond Lussier, forgeron, 20 ans..	do
Henri Dorais, briquetier, 27 ans..	do
Alex. Dorais, fils Narc. do	20 ans.. do
Alphonse Dorais, briquierier, 20 ans..	do
P. S. Beaugard, notaire, 31 ans..	St-Liboire
Louis Gervais, cultivateur, 35 ans..	Upton
Alex. Lajoie, marchand, 24 ans..	St-Liboire
Antoine Delège, hôtelier, 39 ans..	do